

Programme Communal de Développement Rural ESNEUX

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du mardi 18 octobre 2011

Présents :

Madame L.IKER, Présidente

Mesdames I. LAURENT, D. RYCKEWAERT

Messieurs F. BELLIERE, , D. DEFECHEREUX, P. DETROZ, A. FROMENT, P. GEORIS, P. HAMOIR, P. JEGHERS, P. LIGOT, F. MULLENDERS, R. PEETERS, F. VERRECHIA, M. WOILLARD

Excusés :

Messieurs L. CARLIER , S. DEMOULIN, B. DUPRET, G . HELLER

1 Approbation du PV de la réunion du 3 mai 2011

Le procès-verbal n'est pas approuvé sans remarque. Il est souhaité par la Présidente et un des membres de la CLDR que les noms des membres n'apparaissent plus dans les procès-verbaux. Cette demande ayant déjà été formulée, le procès-verbal de la réunion du 3 mai dernier sera modifié en ce sens et retransmis aux membres de la CLDR.

Madame la Présidente demande également que l'on s'assure que les dates de réunion de la CLDR ne coïncident pas avec les réunions de la CCATM et du PCDN.

2 Etat d'avancement de la convention-exécution pour la fiche 1.1. qui concerne l'aménagement du village de Fontin

Le dossier et la convention-exécution ont été présentés au conseil communal, le tout a été transmis au Ministre de tutelle pour signature de la dite-convention.

La Présidente suggère qu'un groupe de travail soit créé pour travailler sur le cahier de charges afin d'en définir les exigences techniques.

Deux réunions sont envisagées : une première, avec les membres de la CLDR qui définiront les exigences techniques et une seconde avec les spécialistes (mobilité, sécurité, ...).

Un membre se demande si ce n'est pas l'auteur de projets qui va définir les propositions les plus pertinentes par rapport à la fiche.

Un autre membre s'interroge afin de savoir s'il ne serait pas opportun de préciser quel type de matériaux on voudrait utiliser (exemple : pavés de rue ou béton ...)

Il est dit que tout ce qui pourrait être apporté par les citoyens (membres de la CLDR), c'est un commentaire sur les propositions de l'auteur de projet. L'auteur de projets devra corriger sa proposition selon les remarques apportées par les membres de la CLDR.

La Présidente précise que le cahier de charges devra être le plus précis possible.

Un autre membre rappelle que le cahier des charges donnera des indications, une mission.

La question est posée de savoir s'il ne faudrait pas sous-traiter, auprès d'un bureau d'études, la rédaction du cahier des charges.

Il est rappelé que la commune devra définir la mission globale, en s'appuyant sur la fiche et l'esquisse réalisée par Madame Timmermans pour l'asbl « Qualité-Village-Wallonie » et que c'est bien l'auteur de projet qui définira les contraintes techniques.

La Présidente demande quels membres de la CLDR seraient intéressés à faire partie d'un groupe de travail.

Un membre reprecise qu'il souhaiterait que l'on fasse appel à un bureau d'études pour la rédaction du cahier de charges.

Parmi les membres présents, Madame la Présidente et Messieurs Bellière, Detroz et Hamoir sont d'accords pour former un groupe de travail. Il est prévu d'interroger Madame Poussart pour savoir si cette dernière accepterait de rejoindre également ce groupe.

Un membre évoque la question de la mobilité et continue de s'inquiéter des flux de circulation au cœur du village de Fontin si l'on urbanise davantage.

Une étude de mobilité préalable à la désignation de l'auteur de projets, subsidiée par le PCDR à 60%, sera commandée dès réception de la convention signée par le Ministre. Cette étape donnera plus d'indications quant à la mission à confier à l'auteur de projets. Le montant de cette étude sera inscrit au budget 2012 de la commune.

3. Information sur réunion SPW – Espaces verts

La secrétaire de la CLDR explique que cette réunion, initialement prévue à Jambes, et qui devait concerner l'aménagement du Parc Brunsode est reportée sur conseil de Madame Rahier. En effet, sans décision définitive quant à l'emplacement du futur pont de Tilff, il est prématuré de réfléchir à l'aménagement du parc.

Une décision devrait intervenir rapidement, dès qu'elle sera prise, une réunion avec les « Espaces verts » pourra être fixée. Celle-ci est simplement différée.

De plus, si les terrains de football de Cortil ne sont pas acquis par la commune, le déménagement du camping ne pourra pas avoir lieu.

Il est rappelé que le terrain du camping est propriété communale mais que celui-ci est géré par le RSIT (Royal Syndicat d'Initiative de Tilff), il conviendra donc consulter cette asbl.

Un membre, faisant partie du groupe de travail de la fiche « Brunsode » constate que le périmètre de la fiche s'étend jusqu'à Beaufays et suggère un travail en sous-fiches :

- musée de l'abeille
- parc Brunsode
- aménagements anciennes écuries
- camping

Il est également évoqué la dangerosité de la rue Blandot, lié aux flux de circulation, problèmes qui risquent d'être augmentés dès l'ouverture de la crèche.

Un membre, également membre de la CCATM, rappelle qu'un avis avait été remis par cette commission, que l'attention avait été attirée sur ce souci. Une réflexion est menée par l'architecte désigné pour la réalisation de la crèche.

Un membre demande si l'on pourrait faire l'inventaire des arbres remarquables et désigner des personnes de référence pour ce faire. Monsieur Hayart, employé communal, sera interrogé sur cette question par la Secrétaire de la CLDR.

4. Divers

- La fiche « Aménagement d'un centre sportif à Esneux » est en cours d'avancement. Des réunions sont programmées avec « Infrasports » et les compte-rendus de ces rencontres seront faits lors de la prochaine CLDR.
- Les travaux d'éclairage du centre de Tilff vont débuter (projet Air Climat).
- La commune n'a toujours pas de nouvelle de l'étude de mobilité demandée pour le centre d'Esneux à l'administration régionale.
- Le SPW étudie la question de la mobilité rue de Bruxelles à Esneux. Un des membres rappelle que le dossier devra être transmis à la CCATM. Il est répondu que l'on a déjà tenu compte de l'avis préalable de cette commission.
- Bois des Chevreuils : deux documents ont été réalisés concernant l'aménagement du Bois des Chevreuils et l'intégration de celui-ci dans le plan forestier. Une destination récréative prendrait le relais sur la vocation sylvicole actuelle du bois. Un avenant au Plan Forestier doit être présenté au conseil communal par la conseillère en environnement de notre commune. Il est proposé que les deux documents soient présentés lors de la prochaine réunion de la CLDR. Il est prévu que la Secrétaire de la CLDR transmette ces documents, par mail, à l'ensemble des membres de la CLDR.
- La réunion du groupe de travail « Bois des Chevreuils » concernant le projet d'installation d'un mur anti-bruit surmonté par des panneaux photovoltaïques est évoquée par un des membres actif dans ce groupe. Il est demandé à la Secrétaire de la CLDR d'annexer le procès-verbal de cette réunion au procès-verbal.

Madame la Présidente lève la séance à 21h50'